



BELLES HISTOIRES

BOUCLE PÉDESTRE DE L'AGRION DE MERCURE



LE + PROJET

Ce sentier s'inscrit dans l'engagement de la municipalité de porter des projets à caractère écologique, environnemental et de transition énergétique sur son territoire.

REPÈRES



Seine-Maritime, Oise, Somme
43 communes



1 011 ha

CONTACT



Delphine Delrue
Chargée de communication
delphine.delrue@
blangysurbresle.fr

PARTENAIRES



Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN



Conservatoire
d'espaces naturels
Normandie



LA BRESLE
Syndicat mixte d'aménagement
de gestion et de valorisation
du bassin de la Bresle

Au départ de Blangy-sur-Bresle, en Normandie, et passant par les départements de la Seine-Maritime et de la Somme, un chemin de randonnée long de 7 km a été créé à la demande des habitants, pour partir à la découverte des différents habitats naturels du territoire.

L'Agrion de mercure, espèce protégée vivant aux abords du sentier et dont la présence constitue un indicateur clé de la qualité des milieux naturels, est ainsi devenue l'emblème du projet et de la politique écologique de la commune de Blangy-sur-Bresle.

Celui-ci s'articule autour de 4 enjeux majeurs : paysager, écologique, hydraulique et pédagogique.

Il est le fruit d'une collaboration entre la commune, le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie et le Syndicat mixte du Bassin de la Bresle, structure animatrice du site Natura 2000 « Vallée de la Bresle » traversé par le sentier.

Pour la réalisation de ce nouveau chemin de randonnée qui longe plusieurs zones humides, des aménagements ont été nécessaires comme la construction de passerelles en bois, l'installation d'une signalétique pédagogique sur la faune et la flore ou la fabrication d'un observatoire.

La boucle pédestre a également un intérêt touristique et éducatif. Elle permet notamment aux promeneurs de passer devant le musée du Verre, haut lieu touristique et culturel de la commune.

Le budget octroyé à la réalisation de ce projet s'élève à 189 458 € HT et a été subventionné en partie par le Conseil régional de Normandie, le Conseil départemental de Seine-Maritime et Sentiers nature (État).



©SMAB

COMMUNICATION

ANCRAGE TERRITORIAL

GESTION

